



Spécifications du véhicule

PostNL Colis Belgique

Extérieur :

- La carrosserie de la voiture est de couleur blanche et est pourvue en permanence du logo de PostNL Colis Belgique, conforme à la charte graphique actuelle pour assurer une bonne reconnaissance² ;
- Longueur x largeur x hauteur = 8,00 x 2,20 x 3,10 mètres maximum (hors rétroviseurs et antenne) ;
- L'arrière comporte deux portes à charnières qui s'ouvrent à 270 degrés et peuvent être fixées le long des flancs ;
- La partie arrière du toit ne comprend aucune aspérité risquant d'endommager le sas de chargement ou de réduire son étanchéité ;
- Le véhicule ne comporte qu'une seule porte coulissante cote passager ou conducteur permettant l'accès au compartiment arrière ;
- Le compartiment arrière ne doit pas être muni de vitres sur les côtes ni dans les portes arrière, de façon à garantir la sécurité des colis et à ce qu'ils ne soient pas visibles de l'extérieur ;
- Le véhicule est muni d'un marchepied qui satisfait aux exigences suivantes :
 - La distance entre l'extrémité du pare-chocs jusqu'à l'extrémité du marchepied est de 25 cm minimum et 30 cm maximum ;
 - Lorsque le véhicule est vide, le haut du marchepied ne doit pas se trouver à plus de 45 cm au-dessus de la chaussée ;
- Le véhicule peut être équipé d'un crochet de remorque, à condition que :
 - L'extrémité du crochet de remorque vue à l'horizontale ne dépasse pas l'extrémité du marchepied ;
 - Lorsque le véhicule est vide, le haut du crochet de remorque arrive à 45 cm maximum au-dessus de la chaussée.

Intérieur :

- La hauteur utile dans le compartiment arrière doit être d'1,90 m minimum ;
- La hauteur du plancher de chargement doit se trouver entre 530 mm et 720 mm au-dessus de la chaussée;
- La longueur du compartiment arrière doit être de 3,70 m minimum ;
- Depuis le siège du conducteur, la visibilité sur l'ensemble de la largeur de passage à l'arrière du véhicule doit être totale ;
- La place du conducteur est protégée de façon à ce qu'en cas d'arrêt d'urgence, le chauffeur ne puisse pas être touché par la chute de colis.
- Le compartiment arrière est équipé d'au moins 6,0 mètres linéaires de rayonnages. Si le compartiment arrière fait 3,9 mètres ou plus, il doit être équipé d'au moins 8,0 mètres linéaires de rayonnages. Il faut alors tenir compte des exigences suivantes :
 - Sur l'un des deux panneaux latéraux du compartiment arrière, les derniers 80 cm à l'arrière du compartiment de chargement mesurés depuis l'extrémité du pare-chocs ne doivent pas comporter de rayonnages. (Cela pour permettre de manipuler des colis de plus grandes dimensions);
 - Sur l'autre panneau latéral, les derniers 40 cm mesurés depuis l'extrémité du parechoc ne doivent pas comporter de rayonnages ;
 - Les rayonnages font au moins 40 cm de profondeur et sont soit rabattables, soit amovibles ;
 - Le compartiment arrière est équipé d'un éclairage suffisant pour permettre de lire le libelle de l'adresse d'un colis partout dans le compartiment en cas de faible luminosité.

Divers :

- Rayon de braquage sur pare-chocs 17,0 m ;
- Le véhicule doit être au moins en conformité avec la norme EURO-6.

² PostNL Colis Belgique paie directement à l'exploitant le premier lettrage autocollant du véhicule. Le paiement de tout lettrage postérieur est limité à une seule fois par an. PostNL Colis Belgique est par ailleurs consciente du fait que le Sous-traitant dispose de sa propre entreprise. Celui-ci a donc à tout moment la possibilité d'apposer un lettrage autocollant identifiant son entreprise sur la portière avant du véhicule